

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MARS 2014 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE DIX SEPT MARS, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 10 MARS 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

Etai~~ent~~ présents : Alain BRANCOURT, Raymond VITRY, Alain FLACELIERE, Viviane NEBOUT, Gilles LEMUNIER, Frédéric COLLE, Yves BOILLIN, Abel BARBIER, Jean-Sébastien VIENNET, Maria HAMY-CALCADA, Thérèse MATHIRON, Michèle VAILLARD, Martine CLEMENT

Etait absent : – Laurent HARDY

Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON

Le Maire déclare la séance ouverte, donne lecture du précédent compte-rendu et propose l'ordre du jour suivant :

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes administratifs 2013 conformes aux comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal présentant les résultats suivants et procède à leur affectation :

COMMUNE

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 194 100,86 €	Dépenses	= 920 258,40 €
Recettes	= 66 862,02 €	Recettes	= 1 151 365,52 €
DEFICIT	= 127 238,84 €	EXCEDENT	= 231 107,12 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		= 103 868,28 €	

EAU POTABLE

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 303 107,89 €	Dépenses	= 15 802,81 €
Recettes	= 75 937,32 €	Recettes	= 89 276,62 €
DEFICIT	= 227 170,57 €	EXCEDENT	= 73 473,81 €
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		= 153 696,76 €	

ASSAINISSEMENT

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 281 581,17 €	Dépenses	= 45 452,96 €
Recettes	= 909 119,22 €	Recettes	= 36 223,75 €
EXCEDENT	= 627 538,05 €	DEFICIT	= 9 229,21 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		= 618 308,84 €	

LOTISSEMENT DE LA GARENNE

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 558 145,68 €	Dépenses	= 462 682,09 €
Recettes	= 96 216,33 €	Recettes	= 462 682,38 € /
DEFICIT	= 461 929,35 €	EXCEDENT	= 0,29 €
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		= 461 929,06 €	

AVB

BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES 23 MARS

Le Conseil Municipal définit les permanences du bureau de vote pour les élections municipales du 23 mars 2014.

ENCAISSEMENT CHEQUES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser pour le compte de la Commune les chèques suivants :

- 1 020 € de BNP PARIBAS en remboursement d'un double paiement du contrat de location du photocopieur.
- 85 € et 145 € du Trésor Public en règlement de dégrèvements sur la taxe foncière 2013.

VENTE DE JETONS BORNE CAMPING-CAR

Le conseil municipal décide de la création d'une sous-régie pour la vente des jetons des bornes camping-cars à la Boulangerie CORTES. Il autorise le Maire à prendre les arrêtés constitutifs.

DEMANDE D'AIDE A LA CONSTITUTION DE FONDS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Mme NEBOUT rend compte de son entrevue avec les responsables de la Médiathèque de Côte d'Or et précise que la Collectivité peut prétendre à une subvention pour aider au financement de l'achat d'ouvrages documentaires pour adultes : dépense subventionnable minimum de 3 000 € HT au taux de 60 % du coût HT, avec une subvention plafonnée à 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que tous les critères étaient réunis, charge le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire

Alain BRANCOURT


La séance est levée à 20 h 00